



Vendredi 28 Avril 2017 :
journée mondiale
en hommage aux victimes au travail
et pour la santé au travail
RASSEMBLEMENT A 11H00
à Mulsanne

(rue des Grillons dans le Bd Bellevue à droite de la rue nationale, venant du Mans)

Depuis 1996, chaque année, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et des maladies du travail. En 2003, l'OIT (Organisation Internationale du Travail) a entrepris d'observer une « **journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail** » en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles. La France est au Conseil d'Administration de l'OIT et représentée par Bernard Thibault.(1)

Plus de 100 pays participent à la célébration de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail en organisant des manifestations et activités spéciales dans ce cadre.

Cette journée nous invite à **sortir de la banalisation** les accidents et maladies dus au travail et à agir avec le mouvement syndical au niveau mondial, car il s'agit de fléaux qui ont leur source dans la concurrence sauvage internationale du travail. Mourir au travail, abîmer sa santé est inadmissible !

A l'occasion de cette journée, l'OIT publie un rapport : " La sécurité en chiffres "

Dans le monde :

Chaque jour, **6 300** personnes meurent d'un accident du travail ou *d'une maladie liée au travail* - soit plus de **2,3 millions de morts par an** - c'est à dire plus que les guerres.

Toutes les 15 secondes, un travailleur meurt d'un accident ou d'une maladie lié au travail.
Toutes les 15 secondes, 153 travailleurs sont victimes d'un accident lié au travail.

Dans **la construction**, ce sont au moins **60 000 accidents mortels** par an, soit un décès toutes les 10minutes.

(1) Lire "La troisième guerre mondiale est sociale" Bernard Thibault édition de l'atelier 2016

Au Bangladesh du Rana Plaza la catastrophe il y a 4 ans

L'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza le 26 mars 2013 a entraîné la mort de plus de 1100 travailleuses de l'industrie du vêtement, aux marques que nous portons.

Au Qatar déjà 700 accidents mortels à la construction des stades pour la coupe du monde 2022 : ils sont Népalais, Philippins...

La CGT Construction... et l'ONG népalaise Sherpa ont porté plainte contre Vinci pour "travail forcé" et les conditions de travail, cela a permis des représentants, et de réduire le "kafala" parrainage qui enlève tout droit aux travailleurs.

La plupart des 317 millions d'accidents qui se produisent chaque année entraînent des incapacités permanentes. Le coût humain est considérable et le coût économique atteint 4% du produit intérieur brut.

Les maladies professionnelles sont 4 fois plus mortelles que les Accidents du Travail

En effet les Maladies Professionnelles tuent 1,7 million de personnes par an en particulier par les cancers professionnels.

En Europe les cancers professionnels tuent chaque année plus de 100.000 personnes les cancers représentent 53% des décès professionnels, alors que les accidents au travail n'en représentent que 2%. L'**amiante** continue de tuer 100 000 personnes par an dans le monde.

En France

En **2015** il y eu 54 Accidents du Travail mortels, (dont 130 pour le BTP) et **36** en pays de la Loire dont **9** en Sarthe.

Les maladies professionnelles : 50 960 (dont 381 mortelles). En Pays de Loire : 5490 ; en Sarthe : 777 TMS surtout). Les cancers professionnels tuent en France chaque année : plus de 2000 personnes, dont l'**amiante** 10 par jour.

Agissons pour la vie et la santé au travail

- retrouver des **CHSCT** autonomes avec leur vrai pouvoir (cassés par la loi Rebsamen)
- **déclaration** de tous les AT
- maintenir les **effectifs nécessaires** (public et privé) à de bonnes conditions de travail.
- inscrire dans la liste des MP le **burn out** (épuisement au travail)
- reconnaître, prévenir et réparer **la pénibilité**. Dispositif aujourd'hui inapplicable, illusoire...

**La CGT marque cette journée mondiale
en hommage aux accidentés et victimes du travail
par un
Rassemblement à Mulsanne en hommage à
Pierre Monin
Victime d'un accident du travail**